



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

**Nom du produit:** EUCON SURE SHOT AF  
**Substance:** 019S 0001

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Additif

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.  
2835 Grand-Allee  
Saint Hubert QC J4T 2R4  
CA

### Personne à contacter:

**Téléphone:**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification du/des danger(s)

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 1A
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	36.24 %
Toxicité aiguë, cutanée	40.54 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.99 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	40.54 %

### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 2
--	-------------

#### Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	36.24 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	99.99 %



## Éléments d'Étiquetage

### Symbole de Danger:



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

### Conseil de Prudence

**Prévention:** Ne pas respirer la poussière ou le brouillard. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:** EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**Entreposage:** Garder sous clef.

**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):** Aucune.

## 3. Composition/Information sur les composants

### Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
-------------------	------------	-----------------------------



Aluminum Sulfate (Anhydrous)	10043-01-3	50 - <100%
Diethanolamine	111-42-2	1 - <5%
Glycerine	56-81-5	0.1 - <1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers soins

- Ingestion:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.
- Inhalation:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.
- Contact Cutané:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes:** Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmoiement.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

- Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

- Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
- Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

- Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers



**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Procédures de notification:** En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

## 7. Manipulation et entreposage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:** Garder sous clef.

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Aluminum Sulfate (Anhydrous) - en Al	REL	2 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989)
	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008)
Aluminum Sulfate (Anhydrous)	ST ESL	50 µg/m <sup>3</sup>	US . Texas . Niveaux effets de dépistage ( Texas Commission on Environmental Quality )



			(03 2014)
	AN ESL	5 µg/m <sup>3</sup>	US . Texas . Niveaux effets de dépistage ( Texas Commission on Environmental Quality ) (03 2014)
	TWA PEL	2 mg/m <sup>3</sup>	NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010)
Aluminum Sulfate (Anhydrous) - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Diethanolamine - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Glycerine - poussière totales	PEL	15 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Glycerine - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m <sup>3</sup>	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Aluminum Sulfate (Anhydrous) - en Al	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Aluminum Sulfate (Anhydrous) - Respirable.	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Aluminum Sulfate (Anhydrous) - Fraction alvéolaire.	TWAEV	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Aluminum Sulfate (Anhydrous) - en Al	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Diethanolamine	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Diethanolamine - Fraction inhalable et vapeurs.	TWAEV	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Diethanolamine	TWA	3 ppm 13 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

### Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

#### Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

#### Protection du visage/des yeux:

Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

#### Protection de la Peau



<b>Protection des Mains:</b>	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
<b>Autre:</b>	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact cutané avec cette matière.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Beige pâle
<b>Odeur:</b>	Légère, aigre/acide
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	2
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	Données non disponibles.
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	1.435
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Miscible avec l'eau.
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.



**Température de décomposition:** Données non disponibles.  
**Viscosité:** Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Données non disponibles.

**Stabilité Chimique:** La substance est stable dans des conditions normales.

**Possibilité de Réactions Dangereuses:** Données non disponibles.

**Conditions à Éviter:** Éviter toute chaleur ou contamination.

**Matières Incompatibles:** Éviter le contact avec des substances oxydantes (p. ex. acide nitrique, peroxydes, chromate). Métaux Bases fortes.

**Produits de Décomposition Dangereux:** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.

**Contact Cutané:** Entraîne des brûlures sévères à la peau.

**Contact avec les yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

**Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

**Orale**  
**Produit:** ETAmél: 17,061.64 mg/kg

**Cutané**  
**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Aluminum Sulfate LD 50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
(Anhydrous)

**Inhalation**

**Produit:** ETAmél: 5 mg/l

**Toxicité à Dose Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Aluminum Sulfate in vivo (Lapin): corrosif : Le sulfate d'aluminium présente un effet légèrement  
(Anhydrous) corrosif Résultat expérimental, étude clé

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Aluminum Sulfate Lapin, 1 - 3 d: Catégorie 2A  
(Anhydrous)

Glycerine Lapin, 24 hrs: Non irritant

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Susceptible de provoquer le cancer.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Diethanolamine Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérigène identifié

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):**

Aucun composant cancérigène identifié

**Mutagénicité de la Cellule Germinale**

**In vitro**  
**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Aluminum Sulfate (Anhydrous) LC 50 (Danio rerio, 96 h): 9.4 mg/l Références croisées fondées sur le groupement de substances (approche par catégorie), étude clé  
LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 3.4 - 5.6 mg/l Mortalité

Diethanolamine LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 100 mg/l Mortalité

Glycerine LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 51,000 - 57,000 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Aluminum Sulfate CE50 (Daphnia magna, 48 h): 47.5 mg/l Références croisées fondées sur le



(Anhydrous) groupement de substances (approche par catégorie), étude clé  
LC 50 (Cladocère, 48 h): 20.61 - 26.65 mg/l Mortalité

Diethanolamine CE50 (Cladocère, 48 h): 61.8 - 86.04 mg/l Intoxication

#### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Données non disponibles.

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

##### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistence et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

##### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

#### Potentiel de Bio-accumulation

##### Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

#### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Diethanolamine Log K<sub>ow</sub>: -1.43

Glycerine Log K<sub>ow</sub>: -1.76

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Toxique pour les organismes aquatiques.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport****TDG:**

UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Aluminum Sulfate), 8, PG III

**CFR / DOT:**

UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Aluminum Sulfate), 8, PG III

**IMDG:**

UN3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Aluminum Sulfate), 8, PG III, POLLUANT MARIN

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différente en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissement.

**15. Données réglementaires****Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)	5000 lbs.
Diethanolamine	100 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé

Risque différé (chronique) pour la santé

**SARA 302 Substance Très Dangereuse**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)	5000 lbs.
Diethanolamine	100 lbs.

**SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)	10000 lbs
Diethanolamine	10000 lbs
Glycerine	10000 lbs

**SARA 313 (Déclaration au TRI)**

<u>Identité Chimique</u>
Diethanolamine

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)	Quantité rapportable: lbs.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Diethanolamine	Cancérogène. 07 2012
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand	Cancérogène. 09 2011

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

<u>Identité Chimique</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)
Diethanolamine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

<u>Identité Chimique</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)
Diethanolamine
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

<u>Identité Chimique</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)
Diethanolamine

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

<u>Identité Chimique</u>
Aluminum Sulfate (Anhydrous)
Diethanolamine

**Règlements internationaux**



EUCLID CHEMICAL

Version: 3.0  
Date de la Révision: 12/22/2016

---

**Protocole de Montréal**

Sans objet

**Convention de Stockholm**

Sans objet

**Convention de Rotterdam**

Sans objet

**Protocole de Kyoto**

Sans objet

**VOC:**

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 0 g/l

COV - Méthode 310 : 0.00 %

**Inventaires:**

L'Australie AICS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

Date de la Révision: 12/22/2016

Version n°: 3.0



EUCLID CHEMICAL

Version: 3.0

Date de la Révision: 12/22/2016

---

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

